

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## DeLaval Parlour Cleaner

### EU0107 - CH (FR)

conformément à la directive CE/2001/58

<b>Classification</b>	<b>Équipement de protection individuelle</b>	<b>Symbole(s)</b>
		

Date de préparation 10/29/2008

Date de révision

Numéro de révision: 0

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

**Code du produit** EU0107 - CH (FR)  
**Nom du produit** DeLaval Parlour Cleaner  
**Utilisation recommandée** produit de nettoyage

**Contacteur le fabricant**  
 DeLaval N.V.  
 Industriepark-Drongen 10  
 B-9031 Gent Belgium  
 Tel. +32 9 280 91 21  
 Email MSDS.EU@delaval.com

**Fournisseur**  
 DeLaval AG  
 Munchrutistrasse 2  
 CH-6210 SURSEE  
 Switzerland  
 Tel (41) 926 6611

**Téléphone en cas d'urgence** (41) 1 251 51 51

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

La préparation est classée comme dangereuse conformément à la Directive 1999/45/CE.

C - Corrosif  
 Provoque des brûlures  
 Irritant pour les yeux et la peau

## 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom Chimique	No.-CAS	No.-EINECS.	% en poids	Classification
Benzenesulfonic acid, 4-C10- 13-sec-alkyl derivatives	85536-14-7	-	5 - 10	Xn;R22 C;R34
Acide phosphorique	7664-38-2	231-633-2	30 - 40	C;R34

Éther monobutylique de diéthylène glycol	112-34-5	203-961-6	10 - 20	Xi;R36
--	----------	-----------	---------	--------

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir article 16

#### 4. PREMIERS SECOURS

<b>Conseils généraux</b>	Un examen médical immédiat est requis. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
<b>Contact avec les yeux</b>	Un examen médical immédiat est requis. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.
<b>Ingestion</b>	Un examen médical immédiat est requis. Eloigner du lieu d'exposition, coucher. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
<b>Avis aux médecins</b>	Traiter de façon symptomatique.
<b>Protection pour les secouristes</b>	Utiliser un équipement de protection individuelle.

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

##### Moyen d'extinction approprié

poudre d'extinction, dioxyde de carbone (CO2), eau pulvérisée, mousse résistant à l'alcool

##### Risques spécifiques dus au produit chimique

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

##### Équipement de protection et mesures de précautions pour les pompiers

Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.

#### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

<b>Précautions individuelles</b>	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Utiliser un équipement de protection individuelle.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Endiguer. Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.
<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter que le produit arrive dans les égouts.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

**Manipulation** Éviter le contact avec la peau et les yeux. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.

**Stockage** Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Éviter une exposition directe au soleil.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Limites d'exposition

Nom Chimique	EU	United Kingdom	La France	Estonia	L'Espagne
Acide phosphorique	1 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> TWA 1 mg/m <sup>3</sup> TWA 2 mg/m <sup>3</sup> STEL: 2 mg/m <sup>3</sup> STEL 2 mg/m <sup>3</sup> STEL	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>	VME: 0.2 ppm VME: 1 mg/m <sup>3</sup> VLE: 0.5 ppm VLE: 2 mg/m <sup>3</sup>	= 3 mg/m <sup>3</sup> STEL vapor	VLA-EC: 2 mg/m <sup>3</sup> VLA- EC VLA-ED: 1 mg/m <sup>3</sup> VLA- ED
Éther monobutylique de diéthylène glycol					VLA-ED: 100 mg/m <sup>3</sup> VLA-ED

Nom Chimique	L'Italie	Le Portugal	Netherlands	La Finlande	L'Autriche
Acide phosphorique	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 3 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	MAC: 0.2 ppm MAC: 1 mg/m <sup>3</sup> STEL: 0.5 ppm STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>	MAK: 1 mg/m <sup>3</sup> STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>
Éther monobutylique de diéthylène glycol			MAC: 50 mg/m <sup>3</sup> MAC: 9 ppm Skin		MAK: 100 mg/m <sup>3</sup> MAK: 15 ppm Ceiling: 100 mg/m <sup>3</sup> Ceiling: 15 ppm

Nom Chimique	La Suisse	la Pologne	La Norvège	L'Irlande	Le Danemark
Acide phosphorique	MAK: 1 mg/m <sup>3</sup> MAK	NDSch: 2 mg/m <sup>3</sup> NDS: 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>
Éther monobutylique de diéthylène glycol	STEL: 100 mg/m <sup>3</sup> STEL (15 min) MAK: 100 mg/m <sup>3</sup> MAK				TWA: 100 mg/m <sup>3</sup>

### Contrôle de l'exposition professionnelle

**Mesures d'ordre technique** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

### Équipement de protection individuelle

**Protection respiratoire**

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.

**Protection des yeux**

lunettes de sécurité à protection intégrale

**Protection de la peau**

Vêtements de protection à manches longues. Tablier résistant aux produits chimiques. Bottes.

**Protection des mains**

Gants en néoprène

**Considérations générales d'hygiène** Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement** Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	rose	Forme	liquide
pH of 1% Solution	1.85	Hydrosolubilité	complètement soluble
Densité	1.19		
Teneur en COV	10		

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité</b>	Stable dans des conditions normales
<b>Conditions à éviter</b>	Exposition prolongée à l'air ou l'humidité. Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
<b>Matières à éviter</b>	Incompatible avec des acides forts et des bases, Incompatible avec des agents oxydants
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Néant dans des conditions normales de traitement

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Nom Chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Benzènesulfonic acid, 4-C10- 13-sec-alkyl derivatives	1219 mg/kg ( Rat )		
Acide phosphorique	1530 mg/kg ( Rat )	2730 mg/kg ( Rabbit )	
Éther monobutylique de diéthylène glycol	3384 mg/kg ( Rat )	2700 mg/kg ( Rabbit )	

**Toxicité chronique** Pas d'information disponible

**Effets sur l'organe-cible** Yeux, Système respiratoire, Peau.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Nom Chimique	Algues d'eau douce	Poisson d'eau douce	Microtox	Daphnie
Acide phosphorique				EC50 = 4.6 mg/L 12 h
Éther monobutylique de diéthylène glycol	EC50 > 100 mg/L 96 h			EC50 = 2850 mg/L 24 h EC50 > 100 mg/L 48 h

Persistence et dégradabilité Pas d'information disponible

Nom Chimique	log Pow
Benzenesulfonic acid, 4-C10- 13-sec-alkyl derivatives	2

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Déchets de résidus / produits non utilisés** Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur

**Emballages contaminés** Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

**Autres informations** Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### IMDG/IMO

No ONU 1805  
 Nom d'expédition 1805 - Phosphoric acid solution  
 Classe de danger 8  
 Groupe d'emballage III

#### ADR

No ONU 1805  
 Nom d'expédition 1805 - Phosphoric acid solution  
 Classe de danger 8  
 Groupe d'emballage III

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### Étiquetage

La préparation est classée comme dangereuse conformément à la Directive 1999/45/CE

contient Acide phosphorique, Benzenesulfonic acid, 4-C10- 13-sec-alkyl derivatives

EU Labeling Réserve aux utilisateurs professionnels

Symbole(s) C - Corrosif



**Phrase(s) de risque**

R34 - Provoque des brûlures

**Phrase(s) de sécurité**

S 2 - Conserver hors de la portée des enfants

S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste

S45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage

**Inventaires internationales**

Nom Chimique	EINECS	ELINCS	DSL	NDSL	PICCS	ENCS	La Chine	AICS	KECL
Benzenesulfonic acid, 4-C10- 13-sec-alkyl derivatives	287-494-3	-	X	-	X	-	X	X	KE-02596
Acide phosphorique	231-633-2	-	X	-	X	X	X	X	KE-27427
Éther monobutylique de diéthylène glycol	203-961-6	-	X	-	X	X	X	X	KE-10466

**16. AUTRES INFORMATIONS**

**Texte des phrases R mentionnées sous l'article 2**

R34 - Provoque des brûlures

R36 - Irritant pour les yeux

R22 - Nocif en cas d'ingestion

R36/38 - Irritant pour les yeux et la peau

Date de préparation 10/29/2008

Date de révision

Sommaire de la révision Pas d'information disponible

**Clause de non-responsabilité**

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication

**Fin de la Fiche de Données de Sécurité**